



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Annonce publique de la séance :
le 8 mars 2019

Convocation des conseillers :
le 8 mars 2019



Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 15 mars 2019

Présents : Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Jean Tonnar, Daniel Codello, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Denise Biltgen, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Tom Bleyer, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général

Excusés : Henri Hinterscheid, Mike Hansen, Jeff Dax, Conseillers

Le Conseil Communal;

Objet : 4.5.3. Convention avec la Kulturfabrik; avenant; décision

Considérant que la Ville et la Kulturfabrik sont entrées en relation contractuelle par la conclusion d'une convention cadre, approuvée par le Conseil Communal en date du 30 juin 2017 et approuvée par le Ministère de l'Intérieur en date du 3 octobre 2017. L'alinéa 1er de l'article 3.1. est modifié comme suit:

«Pour l'année budgétaire 2019, la Ville d'Esch-sur-Alzette accorde à la Kulturfabrik une subvention de 1.000.000.-€ (un million d'euros). Le paiement de la subvention annuelle se fait à 50% en janvier après l'approbation du budget par l'autorité de tutelle et à 50% en juillet. Cette subvention est destinée à être reconduite d'année en année, sous réserve de modification à apporter éventuellement en fonction du résultat des négociations entre parties conformément à l'alinéa 11 de l'article 3.2.»Vu les conditions et prestations fixées dans la convention;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 telle qu'elle a été modifiée par la suite;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**approuve
à l'unanimité**

l'avenant à la convention avec la Kulturfabrik.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général Bourgmestre